

Identification		Numéro de dossier : 1187340006
Unité administrative responsable	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur la vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.	

Contenu

Contexte

La Ville de Montréal souhaite requalifier le secteur situé entre l'avenue Souigny, les installations du port de Montréal, la gare de triage Longue-Pointe (CN) et l'autoroute 25. Il fait partie de l'un des six secteurs de planification stratégique établis au Schéma d'aménagement et de développement (Schéma), adopté en 2015. En dépit de son riche passé industriel, le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe est marqué par la présence de vastes terrains vacants et sous-utilisés qui offrent des occasions de développement immobilier déterminantes pour l'avenir d'un secteur de la ville lourdement touché par l'effritement de l'activité manufacturière.

Au cours des prochaines années, d'importants investissements publics et privés seront consentis pour assurer la mise en valeur du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe, dont le plus déterminant est sans contredit la création de nouveaux liens routiers permettant d'unir le boulevard de l'Assomption, l'avenue Souigny, la rue Notre-Dame Est et le port. Élaborée en partenariat avec ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et l'Administration portuaire de Montréal (APM), la nouvelle desserte routière majeure aura pour effet non seulement d'améliorer les déplacements, mais constitue aussi l'occasion de réduire les nuisances sur les quartiers riverains et de proposer une vision du développement économique et urbain du secteur en harmonie avec les préoccupations soulevées par le milieu.

Depuis l'annonce d'un projet de parc d'entreprises voué à la logistique dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe en janvier 2017, trois démarches de consultation se sont succédé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Une première a été réalisée le 28 janvier 2017 par l'arrondissement dans le but d'informer les participants des différents enjeux liés au développement d'un tel projet, de dégager des éléments de vision en vue de la planification du secteur et de recueillir les propositions en matière d'intégration, de cohabitation harmonieuse et de développement économique. En mars 2017, une seconde consultation a été organisée dans le cadre du processus d'adoption d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le PIIA visait à établir les règles qui encadreront l'insertion de projets

dans leurs milieux, surtout en ce qui a trait à l'adoption de mesures de mitigation, réduisant le plus possible les nuisances potentielles pour le voisinage.

Une troisième consultation publique locale a été organisée les 15 et 31 mai 2017, dans la foulée d'une pétition déposée à l'arrondissement en vertu du droit d'initiative citoyenne en matière de consultation publique. À l'issue des consultations publiques locales, et compte tenu de l'importance des enjeux locaux et régionaux de développement économique et d'aménagement urbain que soulève ce dossier, l'Administration municipale a souhaité faire appel à l'OCPM.

Le 23 août 2017, le comité exécutif a adopté une résolution (CE17 1491) mandatant l'OCPM pour la tenue d'une consultation publique portant sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain pour le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe. En raison des nouvelles orientations de l'administration municipale, lesquelles militent en faveur d'une plus grande diversification des activités économiques dans le secteur ainsi qu'une desserte accrue en transport collectif et actif, ce mandat doit être révisé. C'est l'objet du présent dossier.

La démarche actuelle visant la le développement économique du secteur Assomption Sud - Longue-Pointe, dans un contexte de développement durable, est coordonnée par le Service du développement économique (SDÉ), en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Décision(s) antérieure(s)

CE17 1491 - 23 août 2017 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM afin d'assurer la tenue d'une consultation publique sur la vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

Le mandat de l'OCPM vise à :

- soumettre au débat l'approche préconisée par la Ville en matière d'attraction de nouvelles entreprises en milieu urbain dense, le tout en respect des principes de développement durable et d'une saine cohabitation avec les milieux résidentiels;
- bonifier la vision, les orientations de développement économique ainsi que les orientations d'aménagement.

L'OCPM définira le format de la consultation (types d'activités privilégiées, participants ciblés, etc.), en collaboration avec le SDÉ, le SMVT, le SIVT et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et sera responsable de rencontrer les parties prenantes, d'organiser, de diffuser et de tenir les activités de consultation. Enfin, l'OCPM devra faire un rapport des activités tenues et des opinions exprimées et devra formuler des recommandations en fonction des options reçues.

Le document joint au présent sommaire décisionnel expose les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain pour le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe. L'approche de la Ville pour la mise en valeur du secteur sera détaillée dans un document d'information qui sera déposé dans le cadre de la consultation publique. Ce document présentera :

- le contexte de la démarche de planification et les consultations antérieures au niveau local ;
- l'état des lieux du territoire et les principaux constats ;
- la vision de requalification du secteur qui vise à créer un environnement d'affaires privilégiant un modèle de développement durable, bien intégré au milieu environnant et dont les interventions auront pour effet de bonifier la desserte routière, incluant des aménagements favorables au transport collectif et actif, ainsi que d'améliorer la qualité de vie des résidents ;

- les orientations de développement économique et urbain du secteur, incluant les principaux projets projetés ;
- les études à réaliser ;
- les prochaines étapes.

Justification

La tenue d'une consultation publique permettra de poursuivre le dialogue avec les citoyens et de bonifier l'approche de requalification proposée. Le document de consultation permettra de présenter la mise à jour des démarches entreprises jusqu'à maintenant par la Ville et ses partenaires et la vision actualisée de développement pour le secteur.

Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche de consultation publique seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

Développement durable

L'objectif de la démarche est de définir les orientations et paramètres de requalification du secteur en harmonie avec son milieu d'insertion et la mise en œuvre de pratiques de gestion écologique du territoire. En matière de mobilité, la requalification du secteur impliquera également une bonification des aménagements pour les modes de transport collectifs et actifs, tant pour les résidents que pour les travailleurs.

Impact(s) majeur(s)

La tenue d'une consultation publique permettra de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes et convenir d'une vision partagée de développement pour secteur Assomption Sud - Longue-Pointe, en vue de poursuivre la démarche de planification.

Opération(s) de communication

Les communications feront l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et le Service des communications de la Ville de Montréal afin d'assurer une bonne diffusion de l'information auprès des publics visés par le processus de consultation ainsi qu'une gestion efficace des relations avec les médias. La stratégie de communication visera aussi à assurer l'arrimage des annonces publiques de la Ville à celles des divers partenaires externes impliqués. Une annonce publique devrait avoir lieu au début du mois de juillet pour présenter la démarche de consultation à l'OCPM.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

La consultation est prévue pour septembre 2018. Le calendrier de la consultation sera déterminé par l'OCPM.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes Luc GAGNON Claude CARETTE Jacques SAVARD	Services Service de la mise en valeur du territoire Service des infrastructures_voie et transports Mercier – Hochelaga–Maisonneuve
Lecture :	

Responsable du dossier Daniel MATHIEU commissaire – developpement economique Tél. : 514-868-7680 Télécop. : 000-0000	Endossé par: Josée CHIASSON Directrice Mise en valeur des pôles économiques Tél. : 514-868-7610 Télécop. : Date d'endossement : 2018-06-18 08:25:44
--	--

Approbation du Directeur de direction Tél. : Approuvé le :	Approbation du Directeur de service Véronique DOUCET Directrice Tél. : 514 872-3116 Approuvé le : 2018-06-19 21:39
---	---

Numéro de dossier :1187340006